

FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

PRÉVENTION ET GESTION DES RPS



ALAIN ANTOINE
CABINET D'AVOCATS



DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DÉFINIR
1 journée

LIEU DE LA FORMATION :

Bâtiment Lizine SAVANNA
Centre d'affaires
14, rue Jules Thirel – ST PAUL

ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et la salle de formation est adaptée aux PMR.

Pour plus d'information, merci de contacter Mme Gladys TCHOUTA au 06 93 40 27 33 ou par mail formation.antoine@avocatreunion.fr

NOUS CONTACTER :

☎ : 02 62 21 46 00

✉ :

formation.antoine@avocatreunion.fr

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le participant est capable :

- Comprendre le cadre réglementaire et les enjeux liés aux risques psychosociaux (RPS)
- Identifier les facteurs de risques de son entreprise ou de son équipe
- Détecter les personnes en souffrance pour intervenir
- Elaborer un plan de prévention des risques psychosociaux en lien avec les acteurs de la prévention
- Acquérir des outils concrets pour la gestion des situations de souffrance au travail.



PROGRAMME DÉTAILLÉ :

8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

9h00 : Démarrage de la formation :

- > IDENTIFIER LES RPS
 - Stress, harcèlement, burn-out, violence
- > LE CADRE JURIDIQUE
 - Obligations de l'employeur
 - Droit des salariés
- > LES FACTEURS DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX
 - Intensité et temps de travail
 - Manque d'autonomie
 - Exigences émotionnelles
 - Rapports sociaux au travail dégradés
 - Conflits de valeurs
 - Insécurité de la situation de travail
- > AUDITER LE RISQUE PSYCHOSOCIAL DE SON ENTREPRISE
- > LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION
- > ÉLABORER LES OUTILS DE MESURE DE LA PRÉVENTION DES RPS
- > GESTION DES SITUATIONS DE CRISE LIÉES AUX RPS



16h30 : Questions/réponses

16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

17h00 : Fin de la formation

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- ❖ Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- ❖ Feuille d'émargement
- ❖ Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- ❖ Remise d'une attestation de fin de formation

